

Paris,
Le 6 septembre 2017

Pas de compensation de la hausse de la CSG pour les orthophonistes !

La Fédération Nationale des Orthophonistes dénonce une discrimination inacceptable et demande au gouvernement d'étendre la compensation à l'ensemble des professions de santé libérales.

Ce mardi 5 septembre, le Premier ministre, accompagné de la ministre des Solidarités et de la Santé, a annoncé que parmi les professionnels de santé libéraux, seuls les médecins de secteur 1 ainsi que les infirmier(e)s exerçant dans des zones sous-dotées verraient la hausse de la CSG compensée.

Alors que le gouvernement avait précédemment annoncé que l'ensemble des personnes touchées par la hausse de la CSG bénéficierait de mesures de compensation, l'ensemble des professionnels de santé seront également touchés par la hausse envisagée mais seuls certains devront la subir sans aucune mesure de compensation. Le premier Ministre crée donc une discrimination entre les professions et les professionnels.

La Fédération Nationale des Orthophonistes demande donc au gouvernement d'étendre la compensation à tous les professionnels libéraux de manière uniforme et « égalitaire » et donc de l'étendre à tous les orthophonistes qui exercent sur le territoire quel que soit leur mode et leur lieu d'exercice.

Plus d'informations sur www.fno.fr

**Fédération Nationale
des Orthophonistes**

145, Bd de Magenta
75010 PARIS
Tél. 01 40 35 63 75
Fax. 01 40 37 41 42

fno@wanadoo.fr

www.orthophonistes.fr